

Belgium-Charleroi: Architectural, construction, engineering and inspection services

OJ S 109/2015 09/06/2015

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Charleroi c/o Igretec

Postal address: 1 boulevard Mayence

Town: Charleroi

Postal code: 6000

Country: Belgium

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

CDC 53_120/BET — congrès — PBA/3.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 12: Architectural services; engineering services and integrated engineering services; urban planning and landscape engineering services; related scientific and technical consulting services; technical testing and analysis services

Main site or place of performance: Charleroi.

NUTS code BE322 Arr. Charleroi

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent marché est un marché de service de désignation d'un auteur de projet qui porte sur les projets 2 et 16 du portefeuille Charleroi District Créatif (CDC), à savoir la création d'un Centre de Congrès et la rénovation du Palais des Beaux-Arts.

Cette mission comprend aussi bien la finalisation de la programmation, la conception (phase projet), l'exécution (phase réalisation) pour l'obtention d'un objet parfaitement fini, que sa mise en service, que l'assistance administrative liée aux obligations FEDER et toutes autres

missions nécessaires à la parfaite exploitabilité de l'objet.

La mission d'auteur de projet est décrite de manière détaillée dans la partie C (clauses techniques), mais généralement on comprend dans le cadre de cette mission:

- l'architecture,
- l'architecture d'intérieur,
- l'architecture paysagère,
- la stabilité en matière de génie civil, de génie civil voyer et de bâtiments (sécurisation incendie, etc.),
- les techniques spéciales en matière d'électricité, de chauffage, de climatisation, de ventilation, de sécurisation incendie, de mise en lumière, de sureté d'accès, de diffusion des données, etc.,
- les techniques spéciales en matière d'acoustique et de vibration,
- les techniques associées au développement durable (aspects environnementaux et sociaux, utilisation rationnelle de l'énergie, efficacité énergétique, etc.).

En outre, la mission comprend plus spécifiquement:

- l'assistance à la programmation définitive, à la concordance des ouvres, des plannings d'exposition, à la planification générale et détaillée,
- les études et essais préalables (Relevés topographiques, mesurages, essais géotechniques, analyse pollution, etc.),
- les équipements spécifiques d'exploitation (mobilier, mobilier intégré, multimédia, cuisine, bureautique, checking, etc.),
- l'assistance à la mise en exploitation et à la mise en service,
- une assistance administrative dans le cadre des obligations découlant du programme opérationnel FEDER (2014-2020),
- et tous autres métiers nécessaires à la réalisation parfaite et complète des projets du présent marché.

Pour la remise de son offre, le soumissionnaire respectera les intentions et le programme du projet décrit dans les extraits de la fiche FEDER ci-annexées.

Les missions de coordination de sécurité et de santé et de bureau de contrôle font l'objet d'autres procédures de marché de service.

On entend par auteur de projet:

- soit un bureau d'études regroupant en son sein les capacités et l'expérience requises pour exécuter le projet, signer les plans d'architecture et en prendre la responsabilité, et comprenant au moins un architecte valablement inscrit à l'ordre des architectes pour introduire les demandes de permis d'urbanisme, permis d'environnement ou permis unique,
- soit une association (momentanée ou non) de plusieurs bureaux d'études dont chacun des composants possède les capacités et l'expérience requises comme décrites ci-dessus.

Le terme soumissionnaire désigne donc aussi bien un bureau qu'une association.

II.1.6. CPV code(s)

71000000 Architectural, construction, engineering and inspection services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Le montant du cautionnement est fixé à 5 % du montant initial du marché.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: 1. Causes d'exclusion:

1.1. Causes d'exclusion obligatoires:

Ne sera pas sélectionné ou sera exclu de la participation du marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le soumissionnaire qui se trouve dans l'un des cas d'exclusion réglementaire mentionné à l'article 61 § 1er de l'AR du 15.7.2011.

1.2. Causes d'exclusion facultatives dans le chef du pouvoir adjudicateur:

Le pouvoir adjudicateur se réserve de ne pas sélectionner ou d'exclure de la participation du marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le soumissionnaire qui se trouve dans l'un des cas d'exclusion réglementaire mentionné à l'article 61 § 2 de l'AR du 15.7.2011.

1.3. Vérification par le pouvoir adjudicateur:

Conformément à l'article 61 § 4 de l'AR du 15.7.2011, pour le présent marché, les soumissionnaires, par le seul fait du dépôt de leur offre, attestent qu'ils ne se trouvent pas dans un des cas d'exclusion visés à l'article 61 § 1er et 2 de l'AR du 15.7.2011.

Le pouvoir adjudicateur, en application de la déclaration visée aux alinéas précédents procédera à la vérification de la situation du soumissionnaire susceptible d'être désigné adjudicataire avant de prendre sa décision d'attribution.

Toutefois, s'agissant des obligations fiscales visées au paragraphe 63§2 de l'arrêté royal du 15.7.2011, le pouvoir adjudicateur procède à la vérification de la situation de tous les soumissionnaires dans les quarante-huit heures suivant la séance d'ouverture, si celle-ci a lieu, ou dans les quarante-huit heures suivant le moment ultime pour l'introduction des offres, selon le cas.

Ainsi, sans préjudice de ce qui est indiqué ci-dessus quant à la vérification en matière de dettes fiscales professionnelles applicable à tous les soumissionnaires, le pouvoir adjudicateur vérifiera, via son accès gratuit à Digiflow ou Telemarc, la situation de l'adjudicataire pressenti

en matière d'ONSS et de faillite.

Toutefois, les applications Digiflow ou Telemarc ne permettant pas d'avoir connaissance du casier judiciaire, le pouvoir adjudicateur demandera à l'adjudicataire pressenti de lui communiquer un extrait du casier judiciaire central. Ce dernier est à demander au service du casier judiciaire central.

Par courrier à l'adresse: SPF Justice — DG Organisation judiciaire — casier judiciaire central — Boulevard de Waterloo 115 — 1000 Bruxelles;

Par fax au numéro +32 25522782;

Par e-mail à cjc-csr@just.fgov.be

Pour de plus amples informations tel. au +32 25522747 (FR) ou +32 25522748 (NL).

Ce document devra être communiqué au pouvoir adjudicateur dans les 5 jours ouvrables à compter de la demande faite au soumissionnaire.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Le soumissionnaire doit présenter une capacité financière et économique adaptée au présent marché.

Pourra être sélectionné le soumissionnaire remplissant les critères de capacité financière et économique fixés ci-dessous qu'il justifiera par les documents suivants:

1. Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global au cours des 3 derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du soumissionnaire.

Est considérée comme suffisant le niveau d'exigence suivant:

Un chiffre d'affaire annuel global de minimum 2 000 000 EUR TTC.

2. La preuve de la souscription d'une assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle de chaque membre de l'équipe proposée pour le projet et la preuve du paiement de la dernière prime.

Est considérée comme suffisant le niveau d'exigence suivant:

La preuve d'une assurance des risques professionnels de minimum 2 000 000 EUR par sinistre.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Le soumissionnaire doit présenter une capacité technique suffisante et répondre à toutes les conditions légales et réglementaires d'exercice de sa profession.

Pour être sélectionné le soumissionnaire remplira les critères de capacité technique ou professionnelle fixés ci-dessous qu'il justifiera par les documents suivants:

1. L'indication des titres d'études ou professionnels du prestataire de services ou des cadres de l'entreprise et, en particulier, du ou des responsables qui peuvent être chargés de la prestation de services;

Est considérée comme suffisant le niveau d'exigence suivant:

L'équipe prestataire, du soumissionnaire, doit au moins être composée des professionnels dans les domaines suivants:

— 2 architectes,

— 1 paysagiste,

— 1 urbaniste,

— 2 ingénieurs en génie civil (structure métallique, stabilité bétons, techniques des voiries, cours d'eau),

— 2 ingénieurs en techniques spéciales des bâtiments (HVAC, électricité, sécurisation incendie),

— 1 responsable PEB,

— 1 spécialiste en éclairage (mise en lumière, design, ambiance, etc.),

- 1 spécialiste en environnement, économies d'énergie, construction passive, construction durable,
- 1 spécialiste en acoustique, en vibrations,
- 1 spécialiste en maintenance.

Le soumissionnaire en apportera la preuve en joignant à son offre une liste nominative et descriptive reprenant, les noms, prénoms, titres, fonctions au droit des personnes qui seront affectées au présent marché.

Les curriculum vitae mentionnant les qualifications et expériences ainsi que les certificats et diplômes seront également joints.

Minimum 2 membres de l'équipe prestataire, reprise ci-dessus, devront avoir au minimum 10 ans d'expérience professionnelle avec au minimum 5 ans d'expérience en conception de bâtiments tertiaires. Cette vérification s'effectuera au travers des curriculum vitae.

Une expérience de 3 ans minimum en matière de conception de bâtiments à hautes performances énergétiques et de bâtiments tertiaires passifs est requise.

Pour ce faire, minimum 1 membre de l'équipe décrite ci-dessus devra avoir au minimum 3 ans d'expérience professionnelle en conception de bâtiments passifs. Cette vérification s'effectuera au travers des curriculum vitae.

Il est particulièrement mis en évidence qu'être adjudicataire d'un marché de service FEDER CDC demande un investissement complet de l'équipe.

Le pouvoir adjudicateur considère donc comme incompatible avec les capacités techniques exigées, la désignation d'un soumissionnaire comme adjudicataire de plusieurs marchés FEDER CDC.

Si le soumissionnaire participe à des soumissions simultanées FEDER CDC, il établira une note de hiérarchie des préférences des projets FEDER CDC suivis.

Si le soumissionnaire considère toutefois qu'il a la capacité technique complémentaire suffisante pour être adjudicataire potentiel de plusieurs projets FEDER CDC il devra en faire strictement et précisément la preuve (double équipe).

Le soumissionnaire joindra, une attestation d'inscription à l'Ordre des architectes de minimum un membre de l'équipe, qui déclare qu'il répond à toutes les conditions légales et réglementaires d'exercice de la profession d'architecte (loi du 20.2.1939) ou son agrément à exercer cette profession d'architecte dans son pays d'origine. Les personnes morales sont tenues de fournir cette attestation pour le responsable qui sera chargé de l'exécution du service.

2. La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou lorsque le destinataire a été un acheteur privé, par une attestation de l'acheteur ou, à défaut, simplement par une déclaration du prestataire de services;

Est considérée comme suffisant le niveau d'exigence suivant:

Le soumissionnaire doit faire la preuve de la connaissance pratique et la maîtrise de ce type de marchés publics (volume financier, originalité esthétique, difficultés techniques, délai restreint).

Le soumissionnaire en apportera la preuve en joignant à son offre, 3 références (au moins 2 dans le domaine public), réalisés durant les 3 dernières années, portant sur l'exécution de missions relatives à des ouvrages similaires à ceux décrits dans l'objet du marché et de même importance, dont au moins une de ces références porte sur des travaux d'un montant minimum de 10 000 000 d'EUR.

La liste comprendra au moins la dénomination, les montants, les dates d'exécution, les destinataires publics ou privés, les caractéristiques à mettre en évidence par rapport au présent marché.

En sus, le soumissionnaire joindra les attestations de bonne exécution des missions, validées par les maîtres d'ouvrages ad hoc ou à défaut, une attestation sur l'honneur.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Montant de l'offre. Weighting 30
2. Qualités urbanistique et architecturale du projet. Weighting 35
3. Qualité de l'architecture intérieure du projet. Weighting 15
4. Conception du projet en adéquation avec le programme. Weighting 15
5. Intégration du développement durable et cout de fonctionnement. Weighting 10
6. La méthodologie mise en oeuvre pour respecter les objectifs. Weighting 40
7. La présentation de l'offre. Weighting 5

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

CDC 53_120/BET - CONGRES-PBA/3

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 4.8.2015 - 16:00

Payable documents: yes

Terms and method of payment: Les documents relatifs au marché présent peuvent être retirés sous format papier auprès de l'intercommunale Igretec, Boulevard Mayence 1 à 6000

Charleroi (s'adresser au 4ème étage), auprès de Monsieur Reinier (de 9:00 à 12:00 et de 14:00 à 16:00), au prix de 368 EUR TVAC.

Ceux-ci peuvent également être expédiés par courrier pour un montant de 378 EUR TVAC. Versement sur le compte IBAN n° BE76 0910 0073 4195 de l'intercommunale Igretec, Boulevard Mayence 1 à 6000 Charleroi avec la communication: achat dossier CDC/53_120 /BET — CONGRES-PBA/3.

Les documents relatifs au présent marché peuvent être consultés tous les jours ouvrables, dans les bureaux d'Igretec, Boulevard Mayence 1 à 6000 Charleroi, de 9:00 à 12:00 et de 14:00 à 16:30.

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

9.9.2015 - 10:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 9.9.2015 - 10:00

Place:

Charleroi c/o Igretec, Boulevard Mayence 1, 6000 Charleroi, accueil au 4ème étage.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: yes

Identification of the project: Programmation 2014 — 2020 des fonds structurels européens (FEDER);

Projet global: Charleroi District Créatif.

VI.3. Additional information

@Ref:01131070/2015006044

La visite des lieux obligatoire se déroule:

— soit le lundi 29 juin à 10:00,

— soit le mardi 4 août à 10:00,

sur site (Palais des Beaux-Arts, Place du Manège 1 à 6000 Charleroi), après rendez-vous pris auprès de:

Charleroi c/o Igretec,

Boulevard Mayence 1,

6000 Charleroi,

Madame Stéphanie Nourricier: tél. +32 71861573,

E-mail: stephanie.nourricier@igretec.com

Les critères d'attribution seront subdivisés en sous-critères comme suit:

1. Montant de l'offre 30 points;
 2. Qualité urbaine et architecturale du projet 35 points;
 - 2.1 Adéquation de l'expression architecturale avec la fonction 5 points;
 - 2.2 Dialogue architectural créé entre les façades du PBA et du Congrès 5 points;
 - 2.3 Intégration du bâtiment dans le paysage urbain 10 points;
 - 2.4 Esthétique du bâtiment dans ses aspects visibles de l'extérieur 10 points;
 - 2.5 Mise en valeur du projet au moyen de l'aménagement des abords et de la mise en lumière 5 points;
 3. Qualité de l'architecture intérieure du projet 15 points;
 - 3.1 Esthétique, ambiance et niveau de confort proposé 7,5 points;
 - 3.2 Qualité des matériaux utilisés et des équipements de fonctionnement envisagés 7,5 points;
 4. Conception du projet en adéquation avec le programme 15 points;
 - 4.1 Adéquation du projet au programme fonctionnel 7,5 points;
 - 4.2 Qualité des équipements techniques proposés 7,5 points;
 5. Intégration du développement durable et coût de fonctionnement 10 points;
 - 5.1 Le niveau d'intégration de développement durable dans la conception, la réalisation et l'utilisation des ouvrages 5 points;
 - 5.2 Le niveau de performance énergétique obtenu (au minimum passif pour le Centre de Congrès) 5 points;
 6. La méthodologie mise en œuvre pour respecter les objectifs 40 points;
 - 6.1 La méthodologie générale de travail 5 points;
 - 6.2 La planification de conception et réalisation 15 points;
 - 6.3 La méthodologie afin de respecter le planning établi 10 points;
 - 6.4 La méthodologie afin de respecter les coûts 10 points;
 7. La présentation de l'offre 5 points;
- Total 150 points.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État
Postal address: Rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
Telephone: +32 22349611

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: Les recours seront introduits suivant les modalités déterminées aux art 31 à 33 de la loi du 17.6.2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

4.6.2015